



N° 0617 /MESRS/DC/SGM/DBAU/SIS/SAUA/DAUE/SA

Cotonou, le 03 juin 2026

# COMMUNIQUE

(A afficher)

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique communique :

Dans le cadre de la coopération entre le Royaume du Maroc et la République du Bénin, quatre-vingts (80) bourses d'études sont mises à la disposition des étudiants béninois souhaitant poursuivre une formation dans les établissements publics marocains d'enseignement supérieur au titre de l'année académique 2026-2027.

## I- Conditions d'attribution et obligations des bénéficiaires

Les bénéficiaires desdites bourses sont astreints aux obligations suivantes :

### ✓ Au Bénin

Se conformer strictement aux prescriptions de la nouvelle orientation de gestion des bourses étrangères à savoir :

- s'obliger, de manière conjointe avec les parents ou tuteurs légaux, à assurer, pendant toute la durée de la formation, le versement d'un complément mensuel de bourse d'un montant de cinquante mille (50 000) francs CFA, à transférer directement au bénéficiaire et à transmettre, après chaque opération, la preuve dudit transfert à l'adresse électronique suivante : [secretariat.dbau@gouv.bj](mailto:secretariat.dbau@gouv.bj) relevant de la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU).

### ✓ Au Maroc

Les étudiants boursiers devront :

- se conformer strictement aux lois et règlements en vigueur au Maroc ;
- s'engager à souscrire à une assurance maladie au Maroc ;

- accepter de poursuivre les études dans la filière de formation attribuée par la Partie marocaine.

## **II- Conditions d'admission**

### **1- Bacheliers**

- Etre titulaire du baccalauréat des séries A, B, C, D, F ou G de l'année 2025 obtenu avec la mention « Très-Bien », « Bien » ou « Assez-Bien » ;
- les élèves en classe de terminale pourront postuler sous réserve de l'obtention du baccalauréat des séries A, B, C, D, F ou G ;
- respecter les critères d'âge selon les filières choisies ;
- ne pas être boursier en cours d'études dans l'une des Universités Publiques du Bénin ;
- ne pas être un boursier de l'AMCI.

### **2- Candidats au cycle de master, de doctorat et de spécialité médicale**

- Etre titulaire d'une licence, d'un master ou d'un doctorat d'Etat ou d'un diplôme d'études supérieures reconnu équivalent, donnant accès à la formation demandée ( mention « Bien » exigée pour le master) ;
- ne pas être boursier dans l'une des Universités Publiques du Bénin ;
- les dossiers des candidats répondant aux conditions générales sont soumis, pour attribution, aux commissions pédagogiques et scientifiques des établissements de formation demandés. Ces commissions sont seules habilitées à statuer sur l'inscription définitive des candidats.

## **III- Dossier de candidature**

### **1- Bacheliers**

- un (01) formulaire de demande de bourse marocaine dûment rempli et signé (à télécharger sur le site web <https://bourses.enseignementsuperieur.gouv.bj>) ;
- une (01) copie légalisée de l'attestation du baccalauréat ;
- une (01) copie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
- l'original du certificat de scolarité pour les candidats qui postulent sous réserve de l'obtention du baccalauréat ;
- une (01) copie légalisée des bulletins de notes (semestre 1 ou trimestres 1 et 2) de la classe de terminale pour les candidats qui postulent sous réserve de l'obtention du baccalauréat ;

- une (01) copie de l'acte de naissance sécurisé ou tout document équivalent ;
- une (01) copie du certificat de nationalité ;
- une (01) copie du passeport ou de la carte d'identité biométrique ou du Certificat d'Identification Personnel ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois à la date de clôture du dépôt des dossiers ;
- l'original du certificat médical délivré par un médecin assermenté inscrit dans l'ordre des médecins du Bénin attestant que le candidat n'a pas de maladies graves, transmissibles ou contagieuses ou porteur d'une pandémie notamment la tuberculose ;
- une quittance de cinq mille (5 000) francs CFA, représentant les frais d'étude de dossier, délivrée par le Trésor Public après paiement sur le compte : **BJ6600100100000010156674 - DBAU** ;
- une (01) chemise dossier cartonnée à rabat (couleur jaune).

## 2- Candidats au cycle de master, de doctorat ou de spécialité médicale

- un (01) formulaire de demande de bourse marocaine dûment rempli et signé (à télécharger sur le site web <https://bourses.enseignementsuperieur.gouv.bj>) ;
- une (01) copie légalisée des diplômes/des attestations universitaires obtenus ;
- une (01) copie légalisée des relevés de notes (du baccalauréat jusqu'à la dernière année) des diplômes universitaires obtenus ;
- une (01) copie des programmes des études pour l'obtention desdits diplômes ;
- pour les doctorants, mémoire/thèse préparé pour l'obtention de master et le projet de thèse de doctorat (à envoyer à l'adresse suivante : [secretariat.dbau@gouv.bj](mailto:secretariat.dbau@gouv.bj)) ;
- une (01) copie de l'acte de naissance sécurisé ou tout document équivalent ;
- une (01) copie du certificat de nationalité ;
- une (01) copie du passeport ou de la carte d'identité biométrique ou du Certificat d'Identification Personnel ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois à la date de clôture du dépôt des dossiers ;
- l'original du certificat médical délivré par un médecin assermenté inscrit dans l'ordre des médecins du Bénin attestant que le candidat n'a pas de maladies graves, transmissibles ou contagieuses ou porteur d'une pandémie notamment la tuberculose ;
- une quittance de cinq mille (5 000) francs CFA, représentant les frais d'étude de dossier, délivrée par le Trésor Public après paiement sur le compte : **BJ6600100100000010156674 - DBAU** ;

- une (01) chemise dossier cartonnée à rabat (couleur jaune).

**NB :**

- la liste des filières disponibles est jointe au présent communiqué ;
- les diplômes obtenus à l'étranger doivent être accompagnés d'une attestation d'authenticité et d'équivalence ;
- les candidats titulaires d'un diplôme d'une université privée doivent fournir leur diplôme cosigné par le MESRS ou le diplôme de l'examen national ;
- tout dossier incomplet ou non conforme sera systématiquement rejeté.

Pour toute information complémentaire relative à l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI), aux établissements publics de formation, aux procédures et modalités d'inscription ainsi qu'au séjour au Maroc et aux conditions de gestion des bourses de coopération, les candidats sont invités à consulter les sites suivants :

- Agence Marocaine de Coopération Internationale : [www.amci.ma](http://www.amci.ma)
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique et de l'Innovation : [www.enssup.gov.ma](http://www.enssup.gov.ma)
- Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports : [www.men.gov.ma](http://www.men.gov.ma)
- Office de la Formation professionnelle et de la Promotion du Travail : [www.ofppt.ma](http://www.ofppt.ma)
- Police d'assurance : [www.finassurance.org](http://www.finassurance.org)

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 12 juin 2026 à 12 heures 00 minute.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et P.O.



**Alda Lidwine GNANSOUNOU GLELE**  
Secrétaire Générale du Ministère p.i.



N° 0363 /MESRS/DC/SGM/ DPAF/DBAU/SA

Cotonou, le 11 juin 2026

**BOURSE MAROCAINE POUR UNE FORMATION UNIVERSITAIRE  
AU TITRE DE 2026-2027**

**Liste des filières retenues**

N°	FILIERES	LICENCE	MASTER	DOCTORAT	SPECIALISATION
1	Mathématiques, Physique et Sciences de l'Ingénieur (Classes préparatoires)	11	-	-	-
2	Génie Civil	01	-	-	-
3	Sciences de l'Ingénieur	15	-	-	-
4	Design	02	-	-	-
5	Architecture	01	01	-	-
6	Médecine Générale	05	-	-	-
7	Génie électrique	02	-	-	-
8	Infirmier en Anesthésie Réanimation	02	-	-	-
9	Infirmier en Soins d'Urgence et Soins Intensifs	02	-	-	-
10	Infirmier de Bloc Opératoire	02	-	-	-
11	Management Touristique	05	01	-	-
12	Sciences agronomiques et vétérinaires	02	-	-	-
13	Mathématiques Informatique et Physique	07	-	-	-
14	Productions Animales et Pastoralisme	02	-	-	-
15	Traitement et Valorisation des Produits de Pêche	03	-	-	-
16	Gestion des ressources hydriques, assainissement, gestion des déchets, environnement	-	01	-	-

N°	FILIERES	LICENCE	MASTER	DOCTORAT	SPECIALISATION
17	Hydrologie, qualité de l'eau, écologie, changements climatiques, biodiversité	-	-	01	-
18	Construction durable, gestion des risques, eau potable, bâtiment écologique	-	-	01	-
19	Stratégie et Management des Opérations Hôtelières	03	-	-	-
20	Anesthésie Réanimation	-	-	-	01
21	Pneumologie	-	-	-	01
22	Rhumatologie, Médecine Physique et Réadaptation Fonctionnelle	-	-	-	01
23	Chirurgie maxillo-faciale et chirurgie plastique et réparatrice	-	-	-	01
24	Chirurgie pédiatrique	-	-	-	01
25	Oncologie	-	-	-	01
26	Pharmacognosie	-	-	-	01
27	Traumatologie Orthopédie	-	-	-	01
28	Chirurgie cardio-Vasculaire	-	-	-	01
29	Chirurgie Réparatrice et Plastique	-	-	-	01
<b>Total général</b>		<b>65</b>	<b>03</b>	<b>02</b>	<b>10</b>
		<b>80</b>			



**Sédami R. MEDEGAN FAGLA**

Ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche scientifique,  
en charge de la Formation technique

